RÉPAC 03-12

Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches

L'éducation populaire autonome

‹‹ L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court terme ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu ››.

TROUSSE D'ADHÉSION 2017-2018

Table des matières

Présentation du RÉPAC 4

Définition et principes de l'ÉPA 5

Les critères d'adhésion 6

Les membres 7

Historique 8

Comment devenir membre 10

Le questionnaire d'adhésion 11

Présentation du RÉPAC

Notre mission

1. Promouvoir, défendre et développer l'éducation populaire autonome auprès de ses membres, de la population en général et du gouvernement ;

2. Faire reconnaître et défendre l'autonomie politique (mission, objectifs, pratiques) et un financement adéquat pour ses membres ;

3. Défendre et promouvoir les droits sociaux en initiant, en appuyant et en participant, au niveau régional, à des luttes sociales mises de l'avant par ses groupes membres.

Nos grandes orientations

- Regrouper les organismes d'ÉPA des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches ;
- Favoriser la concertation entre ses groupes membres ;
- Représenter ses membres et défendre leurs intérêts collectifs auprès des instances appropriées ;
- Mobiliser ses membres en vue d'actions collectives liées à sa mission ;
- Favoriser l'échange d'information et d'analyses entre les groupes sur leurs pratiques d'ÉPA et leurs luttes sociales ;
- Développer des alliances avec des groupes, regroupements et/ou coalitions en lien avec la mission du Regroupement ;
- Intervenir publiquement pour promouvoir et défendre l'ÉPA et les luttes sociales ;
- Développer des outils d'information, de promotion, d'analyse critique, de formation en lien avec les pratiques d'ÉPA et les luttes sociales ;
- Soutenir et participer à des luttes sociales, et ce, en concertation avec d'autres acteurs sociaux.

Définition et principes de l'ÉPA

L'éducation populaire autonome, c'est :

L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent ensemble des actions qui provoquent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court ou à long terme une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.

ou encore...

Des moyens qu'on choisit ensemble pour être plus fortes et plus forts et changer le monde.

Les principes de l'éducation populaire autonome sont :

Rejoindre des populations qui ne contrôlent pas ou peu leurs conditions de vie. → **Favoriser la prise en charge du groupe et des démarches d'apprentissage par la population.** → **Adopter des démarches d'apprentissages qui mènent à des actions collectives.**

Les critères d'ahésion

Pour devenir membre du RÉPAC, un organisme se déclare en accord avec la mission du Regroupement, adhère à la définition de l'ÉPA et en applique les principes dans son action. Au RÉPAC 03-12, il y a deux catégories de membres :

Membre régulier

Est membre régulier, tout organisme communautaire autonome ou OBNL situé dans les régions de Québec ou Chaudière-Appalaches qui adhère à la définition de l'ÉPA et en applique les principes dans son action.

Cet organisme a un fonctionnement démocratique, est autonome quant à ses orientations, ses politiques, ses approches et sa gestion financière et administrative.

Les membres réguliers ont droit de vote en assemblée générale et peuvent participer à toutes les instances et comités. Ces membres ont accès à une formation gratuite annuellement et ont droit à un tarif préférentiel pour les autres formations*.

Être membre régulier du RÉPAC, c'est aussi un engagement !

Les membres réguliers doivent participer aux assemblées générales du Regroupement, siéger à tous les cinq ans sur le conseil d'administration pour un mandat de deux ans et payer la cotisation annuelle de 90 $.

* Vous pouvez consulter le répertoire des formations du RÉPAC sur le site web: www.repac.org

Membre sympathisant

Tout organisme, en accord avec la mission du RÉPAC, peut en devenir membre sympathisant.

Les membres sympathisants ont le droit d'assister et de prendre la parole aux assemblées générales, peuvent participer aux différents comités de travail et ont accès à un tarif préférentiel pour les formations*.

La cotisation annuelle des membres sympathisants est de 90 $.

Les membres

Membres réguliers

Action-chômage Québec

Alter Justice

Association coopérative d'économie familiale Appalaches-Beauce-Etchemins

Association coopérative d'économie familiale de Québec

Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain

Association de la défense des droits sociaux de la Rive-Sud

AmiEs de la terre de Québec

Atout-Lire

Bureau d'animation et information logement

Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert

Carrefour Tiers-Monde

Centre famille Haute-Ville

Centre femmes La Jardilec

Centre Jacques-Cartier

Chaudronnée des cuisines collectives

CKIA 88,3 FM

Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité

Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec

Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur

Comité logement d'aide aux locataires

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Communications Basse-Ville (Journal Droit de parole)

Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière

Groupe d'entraide internationale Spirale

Jeunesse ouvrière chrétienne

La Courtepointe

Ligue des droits et liberté-section Québec

Maison des femmes de Québec

Mères et monde

Personnes handicapées en action Rive-Sud

Regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec

Réseau d'Entraide des Appalaches

Membres sympathisants

Centre amitié de solidarité internationale de la région de l'Amiante

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel À Tire-d'Aile

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Charlevoix

Centre-Femmes aux Plurielles

Centre femmes l'Ancrage

Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap

Coopérative La Mauve

Corporation de développement communautaire de Lévis

Développement et paix

Joujouthèque Basse-Ville

L'A-Droit

L'Accorderie de Québec

La Marée des mots

Le Coeur à lire

Moisson Québec

Projet Intervention Prostitution Québec

Historique

1978 : La fondation du MÉPACQ

En 1978, un débat oppose deux visions de l'éducation populaire au sein de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA). Des groupes, qui défendent l'idée que l'éducation populaire est une démarche collective visant la transformation sociale, décident de se détacher de l'ICÉA et fondent le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).

1980 : Regroupement des OVEP

Dès 1980, des groupes populaires de Québec en accord avec cette conception de l'ÉPA se réunissent pour former un regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP). L'objectif est de promouvoir l'ÉPA et de défendre la subvention en provenance du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ). L'Assemblée générale de fondation du Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire de la région 03 aura lieu en février 1981.

1982 : La Demande unique

Afin de créer un rapport de force avec le MÉQ, le RÉPAC décide de déposer une seule demande de subvention pour tous les groupes membres. L'enveloppe globale permet de partager cet argent avec des groupes qui se sont pas reconnus par le MÉQ.

1989 : Changement de territoire

En 1989, le territoire régional du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) s'élargit à la région de Chaudière-Appalaches. Le RÉPAC-03 décide de faire de même et devient le RÉPAC 03-12

De 1989 à 2000 : La Politique de reconnaissance

En 1989, on organise une première manifestation sous le thème « Nous reconnaissez-vous ? ». Nous souhaitons que le gouvernement reconnaissance l'action communautaire en se dotant d'une politique.

À l'été 2000, le gouvernement adopte une politique de reconnaissance de l'action communautaire : *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté.* Malgré des gains importants (notamment le soutien à la défense collective des droits), l'introduction des « ententes de service » pave la voie à une utilisation du communautaire comme sous-traitant de l'État.

Le RÉPAC est de plus en plus actif sur le front des luttes sociales. La lutte contre la réforme de l'aide sociale (1997-98), la lutte contre le Sommet des Amériques et la ZLÉA (2000-2002), la Marche du Pain et des Roses, la campagne Pauvreté Zéro et le Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté en sont quelques exemples.

2000-2001 : La fin du PSÉPA et de la Demande unique

Au fil des ans, la Demande unique perd de son mordant et, par le fait même, de son utilité. En 2000, la Demande unique consiste à l'envoi commun des demandes de chacun des 40 groupes membres. Un an plus tard, l'abolition du PSÉPA (programme qui rendait possible l'existence de la Demande unique) finit de convaincre les membres d'abandonner cette pratique.

2002 : Le congrès d'orientation du RÉPAC

Suite à l'abandon de la Demande unique le RÉPAC amorce un processus d'orientation. Au printemps 2002, les groupes membres, réunis en congrès d'orientation, réaffirment la place de l'ÉPA au coeur de la mission du RÉPAC. Les groupes décident d'inclure officiellement les luttes sociales dans les activités du regroupement.

En 2002, le RÉPAC amorce un processus de réactualisation des pratiques d'éducation populaire autonome. Cette démarche donnera naissance à la

Formation du mois de mai ainsi qu'à la trousse Faire le choix de l'ÉPA.

2004-2006 : Bloquons Charest !

C'est le 14 avril 2004, que le RÉPAC organise une première action d'ampleur sur ses propres bases. Plus de 300 personnes bloquent le boulevard Charest pour contester le désengagement de l'État dans les services publics. En 2005, une deuxième édition du Bloquons Charest mobilise près de 750 personnes.

En 2006, dans l'optique de mettre de l'avant notre projet de société, on organise une nouvelle édition du Bloquons Charest sur le thème «Bloquons Charest ! Projet de société en construction.»

2007-2008 : Une «nouvelle» tradition

En 2007, les groupes décident de s'écarter du thème de Bloquons Charest, tout en conservant l'idée d'une «manifestation festive». Que ce soit sous le thème de la superstition (2007) ou de la bouffe (2008).

Le RÉPAC développe la Formation politique de base qui a pour objectif d'aider les membres des groupes du RÉPAC à mieux comprendre la société dans laquelle ils et elles évoluent.

2009-2011: Les 1er mai du RÉPAC

En 2009, c'est le 1er mai que s'est tenue l'action annuelle du RÉPAC. Les membres profitent de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs pour tenir le Carnaval de crise dans le quartier St-Roch. La mobilisation se poursuit le 1er mai 2010 sous le thème Démasquons les vrais clowns.

À l'automne 2010, le RÉPAC initie la Coalition pour la justice sociale qui réunit des alliés du mouvement syndical, étudiant, féministe et communautaire. La Coalition organise des manifestations régionales du 1er mai, dénonce les discours haineux des radios-poubelles, mène des actions pour dénoncer les coupures dans les services publics.

2011 : 30 ans de luttes

En 2011, le regroupement fête ses trente ans ! Près de dix ans après l'inclusion des luttes sociales dans la mission du RÉPAC, les groupes membres tiennent un congrès afin de discuter des grandes orientations du RÉPAC.

Le RÉPAC aujourd'hui ? L'ÉPA au coeur de notre action !

Le RÉPAC continue d'organiser des Écoles dans la rue au centre-ville de Québec et de tenir des camps de formations de deux jours avec ses membres. En 2014, le regroupement fait une tournée de formation « Déficit, mesures d'austérité et alternatives fiscales » rejoignant plus de 400 personnes.

Le RÉPAC organise, en mai 2016, un anti-colloque sous le thème « L'éducation populaire, moteur de lutte contre l'austérité ».

Les membres du RÉPAC se mobilisent sans relâche sur différents enjeux sociaux et politiques : la fin des mesures d'austérité, la lutte à la pauvreté, un réinvestissment massif dans les services publics, un meilleur financement et une plus grande reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Le regroupement travaille avec ses allié-e-s de Québec et de Chaudière-Appalaches à la construction d'un mouvement de grève du communautaire et organise plusieurs actions telles que « Le 30 septembre, on bloque! », la « Caravane du communautaire de Chaudière-Appalaches », une chaîne humaine autour du Conseil du Trésor, des zones de grève, un « danse-in » dans une centre d'achat, etc.

Comment devenir membre

La démarche pour devenir membre du RÉPAC est simple. Elle se fait en trois étapes:

1. Remplir le questionnaire d'adhésion

Le questionnaire, que vous trouverez à la page suivante, vise à mieux vous connaître. Nous vous invitons à nous l'envoyer accompagné d'une proposition d'adhésion de votre instance décisionnelle. Vous pouvez joindre, si vous le souhaitez, vos règlements généraux et votre rapport d'activités. C'est le conseil d'administration qui recommandera votre adhésion à l'assemblée générale.

2. Participer à l'assemblée générale

C'est l'assemblée générale du RÉPAC qui entérinera votre adhésion. Vous serez donc convié-e-s à y participer, afin d'y présenter votre organisme.

3. Suivre la formation Le RÉPAC et l'ÉPA !

Cette formation vise à mieux connaître le RÉPAC, à s'initier à différents aspects de l'ÉPA et à réfléchir sur les pratiques d'ÉPA du groupe. Les nouveaux groupes membres sont appelés à suivre cette formation au courant de l'année.

Vous avez des questions ?

**N'hésitez pas à communiquer avec Vania ou Anne-Valérie au 523-4158.
Il nous fera plaisir de vous apporter des précisions ou
de nous déplacer dans votre groupe pour y présenter le RÉPAC.**

Questionnaire d'adhésion

Nom complet de l'organisme : _____

Adresse civique : _____

Tél : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Personne à contacter pour l'organisme : _____

Quelle est la mission de votre organisme ?

_____

_____

_____

_____

Quelles sont les activités d'éducation populaire mises de l'avant dans votre groupe ?

_____

_____

_____

_____

Qui sont les membres de votre organisme ?

_____

_____

_____

_____

Quelle place occupent vos membres dans votre groupe (sur les instances décisionnelles, dans les comités, etc.) ?

Quelle est la composition de votre conseil d'administration, collective ou comité d'organisation ?

Quelles sont les structures nationales ou régionales, les coalitions ou autres organisations auxquelles vous participez ?

Pourquoi souhaitez-vous devenir membre du RÉPAC 03-12 ?

Merci de votre collaboration !